

Demande de reconnaissance comme Psychologue spécialiste en psychologie clinique FSP

Nous vous prions de compléter le formulaire de demande avec exactitude, et de **reporter sur les justificatifs correspondants le numéro que vous aurez inscrit dans le formulaire**. Il est évident qu'un justificatif ne peut être utilisé qu'une seule fois sauf s'il comporte la reconnaissance de plusieurs activités. Il doit contenir les informations suivantes :

- papier à lettre à en-tête de l'institut
- nom et durée des cours/de la formation postgraduée
- nombre d'heures suivies (de 60 minutes, y compris un maximum de 10 minutes de pause)
- nom et titre du chargé de cours (uniquement pour les cours isolés)
- signature du chargé de cours ou de l'organisateur de la formation postgraduée (les seules confirmations d'inscription ne seront pas prises en compte).

Consultez le Curriculum comme un **guide!**

Nous vous prions par ailleurs de présenter les formulaires et les justificatifs sous forme de **feuilles séparées**, étant donné qu'ils devront être copiés (**pas de classeurs, agrafes, dossiers, etc.**)

Si la place sur le formulaire de demande n'est pas suffisante, veuillez ajouter d'autres pages.

Selon les "directives relatives à l'attribution de titres de spécialisation FSP", une **unique taxe de Fr. 650.-** (Fr. 300.- pour l'étude de la demande par la CFC de l'ASPC et Fr. 350.- pour la FSP et le certificat). Veuillez joindre à votre demande de reconnaissance une **copie de votre versement** sur le compte de l'ASPC à Bâle (CP SVKP 60 – 27 483 - 2).

Veuillez à ce que la demande soit **complète**.

Si un dossier nécessite un ré-examen complet par la CFC, un montant supplémentaire de 200.- sera perçu.

Veuillez envoyer vos documents à l'adresse suivante:

**Beat Steiger
Neumattweg 14
5012 Schönenwerd**

Je demande la reconnaissance comme
Psychologue spécialiste en psychologie clinique FSP
et j'aimerais être inscrit dans la liste correspondante

Données personnelles

Nom	
Prénom	
Titre	
Date de naissance	
Adresse privée:	
Rue, numéro	
N° postal, lieu	
Téléphone	
Téléphone mobile	
Fax	
e-mail	
Adresse professionnelle:	
Nom	
Rue, numéro	
Case postale	
N° postal, lieu	
Téléphone	
Téléphone mobile	
Fax	
e-mail	
Adresse pour la correspondance	<input type="checkbox"/> adresse privée <input type="checkbox"/> adresse professionnelle
Meilleure disponibilité pour appel téléphonique, lieu et heure	

1. Formation scientifique de base

Obtention de la licence en psychologie à l'université de:	
date:	
Membre ordinaire de la FSP	depuis
Psychopathologie	justificatif N°
Autorisation cantonale pour la psychothérapie	si oui, justificatif N°
Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, certificat	si oui, justificatif N°

2. Formation continue

2.1. Activités pratiques

(Minimum: 5 ans, dont 1 an dans une institution psychiatrique, cf. chap. 4.3.1. du cursus)

- Institutions de la liste FMH pour la psychiatrie et la psychothérapie
- Institutions de psychosomatique et de réhabilitation, avec une large palette de diagnostics psychiatriques, un travail interdisciplinaire et de la supervision (documenter)
- Autres institutions, cf. cursus chap. 6.2.
- Le taux d'occupation doit être au minimum de 50%.

Institution, nom et lieu	Fonction / champ d'activité	%¹	de	à	durée mois à 100%	Justificatif N°
Total						

¹ Taux d'activité

Total		

Expérience sur soi (chap. 5.4.)

En individuel (min. 100h) et en groupe (min. 50h). L'expérience sur soi en groupe doit comprendre une interaction thérapeutique entre les membres du groupe (si vous êtes en possession du certificat de "psychologue spécialisé en psychothérapie FSP" seulement min. 50h en groupe).

Contenu	Justif. N°	Heures
Total		

Supervision (chap. 5.4.)

En individuel et en groupe (par exemple : intervision avec un setting défini, groupes balint, présentation de cas) (une liste séparée n'est pas nécessaire si vous êtes en possession du certificat de "psychologue spécialisé en psychothérapie FSP").

Contenu	Justif. N°	Heures
Total		

Cours/séminaires/formations théoriques en « Disciplines apparentées » (chap. 5.5.) concernant par exemple les thèmes suivants : neuropsychologie, pharmacologie, psychologie scolaire, psychosomatique, psychologie forensique, psychiatrie sociale, ethnopsychologie.

Contenu	Justif. N°	Heures
Total		

Cours/séminaires/formations théoriques en « Conditions cadres » (chap. 5.6.) et travail en groupe pour le développement des « Conditions cadres » comme par exemple : assurances sociales, éthique, secret professionnel, assurance qualité, collaboration pluridisciplinaire.

Contenu	Justif. N°	Heures
Total		

Lieu et date

Signature